

Rapport d'inspection N°16-015159
Inspection de la protection animale en abattoir de
boucherie



Date de l'inspection : 14/04/2016

Partie administrative

Structure d'inspection D D C S P P des
V o s g e s
Adresse Parc Economique du Saut-le-Cerf
4, avenue du Rose Poirier
email ddcsp@vosges.gouv.fr

Inspecteur(s)

Accompagnateur(s)

Contexte de l'inspection Programmation

Établissement inspecté

Raison sociale/Dénomination ABATTOIR-ADEQUAT SAS
Enseigne établissement/Dénomination ABATTOIR-ADEQUAT SAS
N° SIRET / N° NUMAGRIT 79086766700012
Adresse postale ZONE INDUSTRIELLE NO 4
88700 RAMBERVILLERS
Interlocuteur(s)
N°ILU 88367028

Inspection : Activité inspectée

Type d'activité Chaîne d'abattage d'animaux de boucherie
Site d'intervention Chaîne abat anx boucherie-ABATTOIR-ADEQUAT SAS
Méthode Grille : Inspection de la protection animale en abattoir de boucherie, Version 1

Prélèvement(s)

Points de contrôle :

A	Locaux	D - Non conformité majeure
	<i>Absence de réactivité suite à la fuite du système d'abreuvement.</i>	
A01	Environnement, abord, existence, conception, superficie, sectorisation des locaux	D - Non conformité majeure
	<i>Abreuvement indisponible.</i>	

A0101	Quais et zones de réception	B - Non conformité mineure
<i>Quai sécurisé mais non couvert. Les abords sont encombrés du fait des travaux d'agrandissement en cours.</i>		
A0102	Logements des animaux tout venant	D - Non conformité majeure
<i>Deux petites cases utilisées ce jour pour l'hébergement de deux veaux et trois cabris n'ont pas d'abreuvoir. Le système d'abreuvement n'est pas opérationnel dans les autres logements (coupure de l'arrivée d'eau suite à une fuite).</i>		
A0103	Logements pour animaux à contraintes spécifiques	A - Conforme
A0104	Couloirs de circulation et d'amenée au piège	B - Non conformité mineure
<i>Virages d'entrée et de sortie de logette difficile à franchir pour les animaux de gros gabarit. Fin du couloir d'amenée peu sécuritaire pour l'opérateur : les bovins peuvent passer la tête par-dessus la paroi voir essayer de sauter. Même remarque pour le piège (passage de la tête de bovins possible).</i>		
A02	Maintenance	D - Non conformité majeure
<i>Fuite du système d'abreuvement depuis trois semaines sans actions correctives.</i>		
A03	Ventilation	A - Conforme
A04	Éclairage et ambiance sonore	A - Conforme
B	Équipements	C - Non conformité moyenne
<i>Cf item B05.</i>		
B01	Équipements spécifiques : animaux vivants, mise à mort, saignée	A - Conforme
B02	Matériels utilisés pour guider les animaux	A - Conforme
B03	Matériels d'étourdissement	B - Non conformité mineure
<i>Absence de registre des opérations d'entretien des matadors et de la pince à électro-narcose.</i>		
B04	Matériels de saignée	A - Conforme
B05	Matériels d'immobilisation	C - Non conformité moyenne
<i>Absence de matériel d'immobilisation adaptés aux cabris.</i>		
B06	Matériels de mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	A - Conforme
<i>Même matériel que pour les animaux tout venant.</i>		
C	Personnel	A - Conforme
C01	Tenue de travail	A - Conforme
C02	Connaissance des bonnes pratiques et des étapes essentielles de maîtrise de la gestion de la protection animale	A - Conforme
C03	Instructions spécifiques disponibles sur site	B - Non conformité mineure
<i>MON affichés sur site. Absence de panneau indiquant la densité d'animaux à respecter dans les parcs en secteur vif.</i>		
D	Fonctionnement	C - Non conformité moyenne
<i>Cf sous-items D0102/D0103.</i>		
D01	Comportement du personnel et application des MON	A - Conforme
D0101	Déchargement, circulation, logement, amenée au poste d'abattage	A - Conforme
D0102	Immobilisation	D - Non conformité majeure

<i>Matériel non adapté pour les cabris conduisant à une électronarcose sans immobilisation (trois vus ce jour, trois échappés du piège).</i>		
D0103	Étourdissement	C - Non conformité moyenne
<i>Étourdissement des cabris non maîtrisé par défaut d'immobilisation adéquat (constat de signes de reprise de conscience sur un animal sur les trois vus ce jour).</i>		
D0104	Mise à mort	A - Conforme
D0105	Mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	Pas observé
<i>Absence d'animaux inaptes à l'abattage ce jour.</i>		
D02	Vérification, résultats du contrôle interne, réactivité	A - Conforme
D0201	Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MON	A - Conforme
<i>Contrôle interne effectué le 14/04/2016 sur l'abattage des ovins et bovins.</i>		
D0202	Exploitation des résultats de ce contrôle interne	A - Conforme
RAS		
E	Enregistrements, agréments, autorisations	A - Conforme
E01	Autorisation de déroger à l'obligation d'étourdissement avant abattage	Sans objet
<i>sans objet</i>		
F	Plan de maîtrise sanitaire	A - Conforme
F01	Descriptif des activités concernant les animaux vivants	A - Conforme
F02	Plan de formation du personnel	B - Non conformité mineure
<i>RPA en congés le jour du contrôle. Aucune suppléance possible pendant ses absences (pas d'autre RPA dans la structure).</i>		
F0201	Plan de formation relatif à la protection animale opérateur/RPA	A - Conforme
F0202	Certificats de compétence opérateur/RPA	A - Conforme
G	Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)	A - Conforme
G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	B - Non conformité mineure
<i>Présence d'un plan d'hébergement des animaux en secteur vif selon la catégorie et l'espèce mais absence d'indication de densité maximales d'animaux à respecter dans les parcs.</i>		
G02	MON relatif aux manipulations	A - Conforme
G03	MON relatif à l'immobilisation	A - Conforme
G04	MON relatif à l'étourdissement et au contrôle de son efficacité	A - Conforme
G05	MON relatif à la mise à mort	A - Conforme
G06	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	A - Conforme

Évaluation globale de l'inspection

Évaluation de l'inspection : C - Non conformité moyenne

Commentaire : Abattage contrôlé : 5 gros bovins, 1 jeune bovin, 7 veaux, 3 cabris.

Le système d'abreuvement n'est pas opérationnel depuis trois semaines sans réactivité de la part de l'exploitant.

L'étourdissement et la mise à mort des différentes catégories de bovins respectent les bonnes pratiques de protection animale. En revanche, l'équipement d'immobilisation n'est pas adapté au gabarit des cabris, conduisant à une électronarcose sans immobilisation préalable, et dont la qualité n'est pas systématiquement satisfaisante.

Rappel des non-conformités par gravité décroissante

A		D - Non conformité majeure
<i>Absence de réactivité suite à la fuite du système d'abreuvement.</i>		
A01	Environnement, abord, existence, conception, superficie, sectorisation des locaux	D - Non conformité majeure
<i>Abreuvement indisponible.</i>		
A0102	Logements des animaux tout venant	D - Non conformité majeure
<i>Deux petites cases utilisées ce jour pour l'hébergement de deux veaux et trois cabris n'ont pas d'abreuvoir. Le système d'abreuvement n'est pas opérationnel dans les autres logements (coupure de l'arrivée d'eau suite à une fuite).</i>		
A02	Maintenance	D - Non conformité majeure
<i>Fuite du système d'abreuvement depuis trois semaines sans actions correctives.</i>		
D0102	Immobilisation	D - Non conformité majeure
<i>Matériel non adapté pour les cabris conduisant à une électronarcose sans immobilisation (trois vus ce jour, trois échappés du piège).</i>		
B		C - Non conformité moyenne
<i>Cf item B05.</i>		
B05	Matériels d'immobilisation	C - Non conformité moyenne
<i>Absence de matériel d'immobilisation adaptés aux cabris.</i>		
D		C - Non conformité moyenne
<i>Cf sous-items D0102/D0103.</i>		
D0103	Étourdissement	C - Non conformité moyenne
<i>Étourdissement des cabris non maîtrisé par défaut d'immobilisation adéquat (constat de signes de reprise de conscience sur un animal sur les trois vus ce jour).</i>		
A0101	Quais et zones de réception	B - Non conformité mineure
<i>Quai sécurisé mais non couvert. Les abords sont encombrés du fait des travaux d'agrandissement en cours.</i>		
A0104	Couloirs de circulation et d'amenée au piège	B - Non conformité mineure
<i>Virages d'entrée et de sortie de logette difficile à franchir pour les animaux de gros gabarit. Fin du couloir d'amenée peu sécuritaire pour l'opérateur : les bovins peuvent passer la tête par-dessus la paroi voir essayer de sauter. Même remarque pour le piège (passage de la tête de bovins possible).</i>		
B03	Matériels d'étourdissement	B - Non conformité mineure
<i>Absence de registre des opérations d'entretien des matadors et de la pince à électro-narcose.</i>		
C03	Instructions spécifiques disponibles sur site	B - Non conformité mineure
<i>MON affichés sur site. Absence de panneau indiquant la densité d'animaux à respecter dans les parcs en secteur vif.</i>		
F02	Plan de formation du personnel	B - Non conformité mineure
<i>RPA en congés le jour du contrôle. Aucune suppléance possible pendant ses absences (pas d'autre RPA dans la structure).</i>		
G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	B - Non conformité mineure

*Présence d'un plan d'hébergement des animaux en secteur vif selon la catégorie et l'espèce
mais absence d'indication de densité maximales d'animaux à respecter dans les parcs.*

Signature

Inspecteur(s)

Le 22/04/2016